



COMMISSION DES DROITS

Nos réf : AC/CB/2145

DE L'ONAC-VG QUELQUES INFORMATIONS « RECONNAISSANCE ET REPARATION »

Le département « Reconnaissance et réparation » est en charge du traitement des dossiers concernant les demandes de carte du combattant, de statuts générationnels, de retraite du combattant, des mentions, de l'indemnisation des orphelins de la déportation, des demandes de pèlerinages sur les tombes des « Morts pour la France » et du traitement du contentieux concernant les recours administratifs formés contre les décisions prises.

Il reçoit donc des dizaines de milliers de courriers postaux et de courriels provenant de France, mais aussi d'Afrique du Nord.

La carte du combattant :

En 2019, la commission de la carte du combattant, présidée par le général de corps d'armée (2S) André Soubirou, s'est réunie à 7 reprises et a rendu 54 764 avis.

A la suite des travaux de la Commission, 51 208 personnes ont reçu la carte du combattant dont 12 479 au titre des OPEX et 31 108 au titre de la mesure « Guerre d'Algérie 1962-1964 ».

En outre 25 633 titres de reconnaissance de la Nation ont été attribués.

Les statuts générationnels

Sur les 16 dossiers examinés, 12 ont reçu un avis favorable (2 internés politiques, 1 déporté résistant, 1 interné résistant, 1 prisonnier du Viet Minh, 1 personne contrainte au travail (STO) et 6 combattants volontaires de la Résistance. Ont été rejetés : 1 titre de déporté résistant et 3 titres de combattants volontaires de la Résistance.

La retraite du combattant

Au cours de l'année 2019, 38 097 demandes de retraite du combattant ont été instruites et transmises pour paiement aux centres régionaux des pensions ou de la trésorerie générale pour l'étranger. Plus de 33 300 concernent des anciens combattants d'Algérie qui ont pu bénéficier simultanément de la carte et de la retraite du combattant.

Les mentions

-Mention « Mort pour la France » (MPF)

180 mentions ont été accordées dont 18 au titre des OPEX. En outre, 562 noms ont été validés pour inscription sur le monument aux « Morts pour la France » en opérations extérieures.

-Mention « Mort en déportation » (MED)

Il a été établi 909 actes de décès et attribué 968 mentions. Pour mémoire 83 018 MED ont été attribuées depuis 1985.

-Mention « Mort pour le service de la Nation » (MPSN)

Il a été attribué 7 mentions qui concernent 4 policiers, 2 sapeurs – pompiers de Paris et 1 fonctionnaire. Depuis 2013, 70 mentions MPSN ont été attribuées à 46 militaires dont 19 gendarmes, 15 policiers, 9 fonctionnaires

L'indemnisation des orphelins de la déportation

Sur les 65 nouvelles demandes, 49 ont reçu un avis favorable.

Les pèlerinages sur les tombes

84 demandes de remboursement ont été traitées et 56 attestations de lieu d'inhumation délivrées

Le contentieux

Le département « Reconnaissance et réparation » de l'ONAC-VG a traité 32 recours contentieux formés devant différents tribunaux administratifs ou cours administratives d'appel